



NOTE DE TRAVAIL

TREIZIÈME CONFÉRENCE DE NAVIGATION AÉRIENNE

Montréal (Canada), 9 – 19 octobre 2018

COMITÉ A

Point 5 : Questions émergentes

5.2 : Vols en-dessous de 1000 ft

**INTÉGRATION DES TRAVAUX DU GROUPE CONSULTATIF SUR LES SYSTÈMES
D'AÉRONEF NON HABITÉ AU PLAN MONDIAL DE NAVIGATION AÉRIENNE**

(Note présentée par les États-Unis)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

En 2017, le Groupe consultatif sur les systèmes d'aéronef non habité (UAS) a établi un cadre pour aider les États à mesure qu'ils envisagent de se doter de capacités de gestion du trafic des systèmes d'aéronef non habité (UTM). La présente note propose d'intégrer les travaux du Groupe consultatif sur les UAS aux éléments indicatifs du Plan mondial de navigation aérienne (GANP) qui soutiennent un système mondial de navigation aérienne harmonisé et interopérable.

Suite à donner : La Conférence est invitée à approuver la recommandation figurant au paragraphe 3.1.a).

1. INTRODUCTION

1.1 À la 39^e session de l'Assemblée de l'OACI, tenue en septembre 2016, de nombreux États ont encouragé l'OACI à se pencher de façon prioritaire sur le secteur des systèmes d'aéronef non habité (UAS), qui connaît une expansion rapide, du fait des préoccupations de sécurité associées à l'intégration des UAS dans les espaces aériens nationaux. En outre, l'OACI a été priée d'adopter une démarche novatrice et plus souple pour s'attaquer aux questions liées aux UAS et prendre en considération ces nouveaux venus non traditionnels dans le secteur aéronautique.

1.2 L'Assemblée a approuvé ces recommandations et l'OACI a par la suite reconvoqué le Groupe consultatif sur les UAS. Conformément à son mandat, pendant la phase II de ses travaux, le Groupe consultatif a été prié de « [...] soutenir le Secrétariat dans l'appui qu'il offre aux États membres de l'OACI pour établir un cadre mondial commun de gestion du trafic des systèmes d'aéronef non habité (UTM), ainsi que les délimitations fondamentales de l'UTM, afin que les futurs progrès en matière d'UTM soient centrés sur des questions mieux définies, que ce soit sur le plan technique, opérationnel ou juridique ».

1.3 En 2017, le Groupe consultatif sur les UAS a instauré un cadre pour appuyer les États à mesure qu'ils envisagent de se doter de capacités d'UTM. Ce cadre contient des recommandations de haut niveau pour aider les États à fournir des services pour l'exploitation d'UAS et établit les délimitations fondamentales des systèmes UTM afin de faciliter l'harmonisation et l'interopérabilité mondiales.

1.4 Le *Plan mondial de navigation aérienne* (GANP, Doc 9750) de l'OACI appuie un système de navigation aérienne mondial harmonisé en présentant un outil de planification complet qui répertorie toutes les améliorations de performance actuellement disponibles et décrit la prochaine génération de technologies au sol et d'avionique qui sera déployée à l'échelle mondiale. La méthode des mises à niveau par blocs (ASBU) et les modules correspondants qui figurent dans le GANP définissent une approche programmatique et flexible permettant à tous les États de faire avancer leurs moyens de navigation aérienne en fonction de leurs besoins opérationnels particuliers¹. Le GANP facilite également l'harmonisation entre les plans nationaux et régionaux de navigation aérienne.

2. ANALYSE

2.1 L'intégration des vols UAS dans le système mondial de navigation aérienne occasionne toute une série de difficultés aux États, notamment en ce qui concerne le développement de capacités pour gérer le volume estimé de vols UAS dans l'espace aérien contrôlé et non contrôlé ainsi que l'interaction entre les systèmes existants de gestion du trafic aérien (ATM) et les systèmes d'UTM émergents. Au cours de l'année écoulée, le Groupe consultatif sur les UAS a fait des progrès importants dans la réalisation du programme des travaux établi en définissant un cadre commun d'UTM et en répertoriant les principes fondamentaux, les hypothèses ainsi que les services potentiels. Grâce à l'élaboration du cadre, le Groupe consultatif sur les UAS a approfondi sa compréhension du concept d'UTM et a jeté les bases qui permettront d'incorporer un cadre d'UTM, au niveau de la gestion mondiale, dans la structure à plusieurs étages du GANP.

2.2 Le GANP est conçu pour guider les progrès en matière de transport aérien au moyen d'une méthode stratégique qui tire parti des technologies existantes et anticipe les avancées futures. Il offre un fondement solide pour le développement futur des concepts d'UTM, caractérisés par une approche souple et évolutive de la planification de la navigation aérienne, qui assure la cohérence des hypothèses et de l'architecture au fil des ans.

2.3 Le fait de transférer les activités du Groupe consultatif sur les UAS à la structure du GANP favoriserait l'harmonisation des principes et des échéanciers de déploiement dans les États qui s'efforcent d'établir des capacités et des services UTM. Les nouveaux concepts d'UTM correspondent aux domaines d'amélioration des performances du GANP, en particulier ceux qui traitent des systèmes et des données interopérables, de la capacité optimale et des vols flexibles, et à des concepts opérationnels connexes de gestion de l'information et de la complexité.

2.4 Les États et les régions doivent promouvoir davantage le déploiement des concepts et services d'UTM de telle sorte que ces activités puissent inspirer le GANP. Tant qu'on ne disposera pas des données d'expérience suffisantes au niveau régional sur le déploiement de l'UTM, le Groupe consultatif sur les UAS devrait assumer la fonction de surveillance des progrès en matière d'UTM dans les États et les régions afin de soutenir les travaux qui seront menés pour incorporer dans le GANP les éléments applicables du cadre d'UTM élaboré par le Groupe consultatif.

¹ Plan mondial de navigation aérienne de l'OACI (2016–2030)

2.5 La présente note propose a) d’incorporer dans le GANP les concepts du cadre complet d’UTM élaboré par le Groupe consultatif sur les UAS, et b) de réaliser toute activité d’UTM entreprise à l’avenir par l’OACI dans cette structure. Cette approche convient pour les raisons suivantes :

2.6 Elle garantit l’intégration de cette question dans les éléments indicatifs du GANP destinés aux États et aux régions et offre une accessibilité et une visibilité renforcées aux États qui cherchent un appui à mesure qu’ils abordent les difficultés liées à l’intégration d’UAS, notamment en ce qui concerne les interactions avec les anciens systèmes et procédures d’ATM ;

2.7 Elle permet aux États et aux régions d’envisager des éléments indicatifs de modernisation d’une façon commune à mesure que le GANP évolue en 2019 et au-delà, et que les États continuent d’œuvrer pour assimiler des vols UAS dans leur système national d’espace aérien respectif ;

2.8 Elle utilise les processus de coordination entre les groupes d’étude du GANP pour garantir que les concepts du Groupe consultatif sur les UAS soient à la fois intégrés et conformes aux recommandations et résultats des travaux des groupes d’étude relatifs aux normes et pratiques recommandées (SARP) pour la navigation aérienne concernant l’ATM et les communications, la navigation et la surveillance (CNS), et aux éléments indicatifs.

3. CONCLUSION

3.1 Compte tenu de ce qui précède, la Conférence est invitée à approuver la recommandation suivante :

Recommandation 5.2/xx – Intégration des travaux du Groupe consultatif sur les systèmes d’aéronef non habité (UAS) au Plan mondial de navigation aérienne (GANP, Doc 9750)

Il est recommandé que la Conférence :

- a) reconnaisse les travaux importants accomplis par le Groupe consultatif sur les UAS ;
- b) transfère le cadre de gestion du trafic des systèmes d’aéronef non habité (UTM) élaboré par le Groupe consultatif sur les UAS dans le GANP pour examen ultérieur ;
- c) charge le Groupe consultatif sur les UAS d’assumer la fonction de surveillance des progrès en matière d’UTM dans les États et les régions tant que les données d’expérience sur le déploiement UTM ne seront pas suffisantes pour faire avancer l’élaboration d’éléments indicatifs mondiaux ;
- d) mène d’autres travaux en matière d’UTM dans le cadre de la structure du GANP.